

## **Résidence d'écriture en Mayenne – saison 27 – 28**

proposée par Lecture en Tête

### **Cahier des charges**

#### **1- Contenu**

L'association Lecture en Tête, avec le soutien de l'État (Direction Régionale des Affaires Culturelles des Pays de la Loire), du Conseil départemental de la Mayenne et de la Ville de Laval, propose tous les deux ans une résidence d'écriture sur le département de la Mayenne afin d'accompagner et de promouvoir les jeunes auteur.rice.s contemporain.e.s.

Au carrefour de l'Anjou, de la Bretagne et de la Normandie, située dans la région des Pays de la Loire, la Mayenne est un territoire rural d'un peu plus de 300 000 habitants. Ce territoire offre un cadre de vie mariant harmonieusement nature verdoyante et patrimoine historique. Son chef-lieu, Laval, est une ville d'art et d'histoire d'un peu plus de 50 000 habitants, qui abrite une vie culturelle et artistique hétéroclite et dynamique.

Cette résidence comprend deux grands axes :

#### **\* l'écriture**

Lecture en Tête et ses partenaires souhaitent accompagner la création littéraire en offrant du temps et des conditions spécifiques à un.e auteur.rice pour débiter, poursuivre ou terminer un projet d'écriture.

70% du temps de la résidence sont consacrés à l'écriture personnelle ; l'auteur.rice a carte blanche pour ce travail de création.

#### **\* la médiation littéraire**

Dans le cadre de son projet de résidence, l'auteur.rice propose des temps d'actions culturelles à destination du public adulte (à partir de 15 ans). 30% du temps de la résidence sont consacrés à la médiation.

Ainsi, dans le cadre de la saison littéraire organisée par Lecture en Tête et des projets d'animations émanant de l'auteur.rice et/ou de ses différents partenaires (bibliothèques, structures culturelles, associations, établissements scolaires...), l'auteur.rice en résidence s'impliquera dans le projet annuel de l'association : il participera à des rencontres littéraires et animera des ateliers type cercles de lecture, ateliers d'écriture, projets pluridisciplinaires, etc.

Lecture en Tête planifie le calendrier des animations en concertation avec l'auteur.rice et les partenaires de la résidence.

L'auteur.rice, considéré.e comme « artiste associé.e » de l'association, est également convié.e à certains temps forts de Lecture en Tête en fonction de ses temps de présence : lancement de saison, causeries littéraires, Festival du Premier Roman et des Littératures Contemporaines, Prix Littéraire du deuxième roman par exemple.

## **2 - Modalités pratiques**

La résidence proposée par Lecture en Tête dure trois mois, 12 semaines réparties entre l'automne d'une année et le printemps de l'année suivante (saison culturelle), fragmentées ou consécutives, définies entre l'auteur.rice et l'association. Cette répartition est modulable et peut être assouplie selon la situation personnelle de l'auteur.rice.

L'auteur.rice réside à Laval, préfecture du département, dans un logement mis à disposition par Lecture en Tête ou ses partenaires.

La résidence a un rayonnement départemental. L'auteur.rice est amené.e à se déplacer régulièrement, soit de manière autonome, soit accompagné.e par les professionnelles ou bénévoles de l'association.

Tous les déplacements liés aux activités de la résidence sont pris en charge par Lecture en Tête, soit en véhiculant l'auteur.rice invité.e, soit en remboursant sur la base du coût kilométrique (barème des impôts) si l'auteur.rice doit se déplacer avec son véhicule personnel.

Un aller-retour de son lieu d'habitation à son lieu de résidence en Mayenne, par période de résidence, est également pris en charge en fonction du nombre de périodes (4 maximum).

Les frais de nourriture restent à la charge de l'auteur.rice, l'organisation mettant à sa disposition un logement équipé d'une cuisine et du matériel nécessaire à la vie quotidienne.

Les textes de création personnelle demeurent la propriété de l'auteur.rice. Des textes sous forme d'articles ou d'édito pourront être demandés à l'auteur.rice accueilli.e en amont et/ou pendant la résidence.

## **3 – Rémunération**

L'auteur.rice accueilli.e en résidence d'écriture en Mayenne doit être éligible à la bourse de résidence portée par le Centre National du Livre (CNL). Cette bourse a pour objet d'attribuer une rémunération à des auteur.rice.s invité.e.s en résidence par une structure pour leur permettre de mener à bien un projet d'écriture ainsi qu'un projet d'animation littéraire élaboré conjointement avec la structure d'accueil.

Le montant susceptible d'être accordé est de 2 000€ chaque mois, soit un total de 6000 €.

> Critères d'éligibilité à la bourse de résidence du CNL :

[centrenationaldulivre.fr/aides-financement/bourse-de-residence](http://centrenationaldulivre.fr/aides-financement/bourse-de-residence)

Lecture en Tête s'engage à accompagner l'auteur.rice retenu.e dans la constitution du dossier de demande d'aide.

#### **4 - Critères principaux du choix de l'auteur.e**

L'auteur.rice en résidence en Mayenne est un.e auteur.rice qui :

- > est éligible à la bourse de résidence du CNL
- > est publié.e à compte d'éditeur
- > n'a pas publié plus de cinq fictions adultes (romans, nouvelles)
- > a un projet d'écriture personnel
- > a un projet d'animations et de médiations